



20 janvier 2021

CIRCULAIRE CTOI 2021-05

Madame/Monsieur,

PROPOSITION D'AMENDEMENT DU PROCESSUS D'EXAMEN JURIDIQUE DES RESOLUTIONS DE LA CTOI

En 2020, le Comité d'Application a convenu d'une feuille de route pour l'examen juridique des Résolutions de la CTOI ([IOTC-2020-CoC17-R](#), App 8). Le premier cycle de commentaires sur les résultats de ces travaux est requis avant le 31 janvier 2021.

Compte tenu des travaux considérables nécessaires pour revoir le document sur l'examen juridique et de la nécessité de se préparer pour la Session extraordinaire du mois de mars (qui n'était pas prévue lorsque la feuille de route a été proposée), le Japon a suggéré de prolonger la date limite de réception des commentaires au 31 mars 2021 (se reporter au courrier du Japon ci-joint).

Alors que la feuille de route de l'examen juridique comportait deux cycles de commentaires (requis le 31 janvier et le 15 mars respectivement), le Secrétariat est persuadé que ces travaux pourront être menés à bien même si les dates limites du premier et du deuxième cycle de commentaires sont prolongées au 31 mars et au 30 avril, respectivement.

Si la proposition de prorogation des délais de soumission des commentaires est acceptable pour les Membres, le Secrétariat s'efforcera de mettre le document sur l'examen juridique à la disposition du Comité d'Application 15 jours, au moins, avant sa réunion qui débutera le 30 mai 2021.

En l'absence d'objection à cette proposition d'ici le 25 janvier 2021, le Secrétariat procédera tel qu'indiqué.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

1. Lettre à la CTOI (examen Juridique)

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



FISHERIES AGENCY

MINISTRY OF AGRICULTURE, FORESTRY AND FISHERIES, GOVERNMENT OF JAPAN

1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907, Japan

TEL: *81-3-3591-1086 FAX: *81-3-3591-5824

le 13 janvier 2021

Dr. Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif de la CTOI

Objet : Proposition de prolongation du délai des commentaires des CPC sur l'examen juridique

Cher Dr. O'Brien,

J'espère que vous vous portez bien.

Je me réfère à la recommandation suivante issue du 17^{ème} Comité d'Application (CdA17), qui a été approuvée par la 24^{ème} Session de la Commission (S24).

134. Le CdA A RECOMMANDÉ des amendements au calendrier de la feuille de route (Appendice 8) afin de réaliser l'examen juridique pour examen et adoption de la Commission.

*APPENDICE 8 PROJET RÉVISÉ DE FEUILLE DE ROUTE POUR LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE
L'EXAMEN JURIDIQUE DES RÉOLUTIONS DE LA CTOI
(ANNEXE 4 RÉVISÉE DE IOTC-2020-WPICMM03-R)*

- *Les CPC envoient leurs commentaires relatifs à l'Annexe 1 et 2 du rapport du consultant, IOTC-2020-WPICMM03 REPORT - Legal Scrub of IOTC Resolutions and Recommendations, en ce qui concerne l'examen juridique des Résolutions de la CTOI d'ici le 31 janvier 2021.*
- *Le Secrétariat inclura la première série de commentaires. Le Secrétariat diffusera un projet consolidé incluant les commentaires formulés par les CPC par voie de circulaire dans un délai de 10 jours ouvrables.*
- *Les CPC envoient leurs commentaires relatifs au deuxième projet avant le 15 mars 2021.*
- *Le Secrétariat inclura la deuxième série de commentaires. Le Secrétariat diffusera une version consolidée de l'examen juridique des Résolutions de la CTOI en tant que document de réunion pour examen par le Comité d'Application (2021-CdA18).*
- *Le Comité d'Application (2021-CdA18) envisage de proposer un texte consolidé final pour adoption potentielle par la Commission (2021-S25). Ce texte final ne devrait inclure que les Résolutions adoptées ou amendées par la Commission avant 2020.*

Le Japon propose de prolonger la date limite actuelle des commentaires des CPC (soulignée) du 31 janvier 2021 au 31 mars 2021, et les dates limites suivantes en conséquence. La raison est que la prochaine Session extraordinaire du mois de mars 2021 n'avait pas été envisagée lorsque la S24 a approuvé le calendrier ci-dessus et que désormais de nombreuses CPC sont occupées à préparer la Session. Compte de l'important volume de travail requis pour revoir le document sur l'examen juridique (près de 400 pages), le Japon pense que la prolongation de ces dates limites permettrait aux

CPC de disposer du temps suffisant pour leurs travaux.

Je vous prie de bien vouloir diffuser ce courrier à toutes les CPC et de consulter la Présidente en ce qui concerne notre proposition.

Cordialement,

Shingo Ota
Chef de délégation du Japon auprès de la CTOI